

2024 DSOL 28 : Subventions (152 500 euros) à 16 associations et convention ou avenant avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

Le Conseil

de Paris ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-13, L. 2511-14 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération **2024 DSOL 28** en date du 21 au 24 mai 2024 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 152 500 euros à 16 associations et de signer un avenant à leur convention avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____ ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du _____ .

Sur le rapport présenté par Madame Lamia EL AARAJE, au nom de la 4^{ème} Commission ;

Délibère

Article 1 : Approuve la subvention d'un montant de 30 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **Action Passeraile** , simpa : 14 845, dossier 2024_05606, au titre de l'année 2024.

Article 2 : Approuve la subvention d'un montant de 13 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2022-

2024, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **Advocacy Paris Ile-de-France**, simpa 27 321, dossier 2024_02871, au titre de l'année 2024.

Article 3 : Approuve la subvention d'un montant de 28 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026, dont le texte est joint à la présente délibération, avec **l'Association de Gestion des Appartements Temporaires (AGATE)**, simpa : 6723, dossier 2024_03438, au titre de l'année 2024.

Article 4 : Approuve la subvention d'un montant de 8 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **Association Nationale pour la promotion et le développement de la Langue française Parlée Complétée – A.L.P.C.**, simpa : 21032, dossier 2024_05609, au titre de l'année 2024.

Article 5 : Approuve la subvention d'un montant de 4 000 euros, attribuée à l'association **ART'SIGN**, simpa : 20788, dossier 2024_05610 et 2024_05611, pour l'année 2024.

Article 6 : Approuve la subvention d'un montant de 5 000 euros, attribuée à l'association **Championnet**, simpa : 19939, dossier 2024_04877, pour l'année 2024.

Article 7 : Approuve la subvention d'un montant de 12 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **Comme les Autres (CLA)**, simpa : 83701, dossier 2024_02920, au titre de l'année 2024.

Article 8 : Approuve la subvention d'un montant de 10 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir - FDFa**, simpa : 10085, dossier 2024_05622, au titre de l'année 2024.

Article 9 : Approuve la subvention d'un montant de 3 000 euros, attribuée à l'association **Handinamik**, simpa : 186058, dossier 2024_03806, pour l'année 2024.

Article 10 : Approuve la subvention d'un montant de 7 000 euros attribuée à l'association **Les auxiliaires des aveugles**, simpa : 15205, dossier 2024_03838, au titre de l'année 2024.

Article 11 : Approuve la subvention d'un montant de 3 500 euros attribuée à l'association **Le livre de l'aveugle**, simpa : 45361, dossier 2024_03055, au titre de l'année 2024.

Article 12 : Approuve la subvention d'un montant de 5 000 euros attribuée à l'association **L'ELOQUENCE DE LA DIFFERENCE**, simpa : 201184, dossier 2024_02853, au titre de l'année 2024.

Article 13 : Approuve la subvention d'un montant de 5 000 euros attribuée à l'association **Mobile en Ville**, simpa : 14885, dossier 2024_04756, au titre de l'année 2024.

Article 14 : Approuve la subvention d'un montant de 10 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **La Parole aux sourds**, simpa : 19357, dossier 2024_05607, au titre de l'année 2024.

Article 15 : Approuve la subvention d'un montant de 4 000 euros attribuée à l'association **Promotion de l'Accessibilité et de la Conception pour Tous - PACT**, simpa : 138121, dossier 2024_02865, au titre de l'année 2024.

Article 16 : Approuve la subvention d'un montant de 5 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **Tous Pour l'Inclusion – TouPI**, simpa : 180927, dossier 2024_03973 au titre de l'année 2024.

Article 17 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'année 2024 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.